

**Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires et
Européennes des Parlements de l'Union européenne**

**CONTRIBUTION DE LA COSAC ADOPTÉE PAR LA XXXVI^e COSAC
Helsinki, du 20 au 21 novembre 2006**

1. Coopération avec la Commission Européenne et le Conseil

1.1. La COSAC se réjouit de l'application précoce de l'engagement du Président de la Commission européenne de transmettre toutes propositions et documents de consultation directement aux parlements nationaux. Ces renseignements sont essentiels aux parlements nationaux pour qu'ils puissent renforcer leur contrôle parlementaire et améliorer le processus de formulation des politiques.

1.2. La COSAC se réjouit du fait que la Commission européenne ait lancé un appel aux parlements nationaux pour qu'ils soumettent des commentaires sur les propositions législatives et documents de consultation, ainsi que de son engagement à prendre en compte les opinions exprimées – plus particulièrement en ce qui concerne les références aux principes de subsidiarité et de proportionnalité. L'influence future des parlements nationaux sur le processus de décision au sein de l'Union européenne dépendra de leur volonté et de leur capacité à assumer leur responsabilité de contrôle des propositions de la Commission européenne.

1.3. Pour s'assurer que les parlements nationaux puissent réagir en temps voulu, la Commission européenne est priée de fournir des renseignements plus détaillés sur ses propositions, ce qui permettra aux parlements nationaux de mieux programmer leurs analyses. Ces renseignements, ainsi que l'analyse d'impact, permettront aux parlements nationaux de débattre du processus d'élaboration des politiques de la Commission européenne, comme envisagée par l'initiative du Président Barroso et approuvée par le Conseil européen.

1.4. La COSAC se réjouit de la publication, dans toutes les langues officielles, de la Communication relative au Programme Législatif et de Travail de la Commission européenne pour 2007.

1.5. La COSAC appelle le Conseil à respecter le délai de six semaines entre la disponibilité d'une nouvelle proposition législative dans toutes les langues officielles et son inscription à l'ordre du jour du Conseil.

1.6. La COSAC encourage le Conseil des Ministres à continuer de donner accès au public à ses réunions, lorsqu'il examine et vote sur les projets législatifs, ce qui permet de réduire l'écart entre les citoyens et l'Union, et d'assurer un contrôle plus efficace des décisions du Conseil par les parlements nationaux. La COSAC fait également appel aux Présidences à venir ainsi qu'à la Commission européenne pour qu'elles travaillent

activement à améliorer l'accès du public aux documents et à faire du droit d'accès aux documents un principe central dans le travail des institutions communautaires. Ainsi la COSAC souligne l'importance de l'Initiative européenne pour la Transparence de la Commission européenne.

2. Le Futur de l'Union Européenne

2.1. La COSAC fait appel aux Présidences finlandaise et allemande pour assurer le passage de la réflexion à l'action afin de parvenir à un accord constitutionnel. Les rencontres parlementaires des 4 -5 décembre 2006 seront une fois de plus un forum idéal pour la continuation des débats sur le Futur de l'Union Européenne par les membres des parlements nationaux et du Parlement européen et également pour le partage d'idées avec le Conseil et la Commission européenne. La COSAC fait appel à la Présidence allemande pour qu'elle demande l'avis des parlements nationaux et du Parlement européen et qu'elle les prenne en compte lors de la préparation de la déclaration de Berlin pour les célébrations du 50^e anniversaire du Traité de Rome.

2.2. La COSAC salue l'initiative organisée par le Parlement italien pour fêter le 50^{ème} anniversaire des traités de Rome, les 22 et 23 mars 2007. Cette initiative permettra aux représentants des parlements nationaux et du Parlement européen de souligner l'importance de cette date pour les vies des personnes qu'ils représentent et de contribuer à une réflexion commune sur les meilleures façons de poursuivre l'intégration européenne.

2.3. Outre les questions institutionnelles, il est essentiel de susciter un élan en faveur du processus de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. La stratégie de politique annuelle devrait reprendre les mesures concrètes retenues en ce sens.

2.4. La COSAC soutient l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'Homme. Tous les Etats membres de l'Union européenne ont ratifié la Convention européenne des droits de l'Homme et appuient la Charte des droits fondamentaux, proclamée à Nice en 2000.

3. L'espace de Liberté, de Sécurité et de Justice

3.1. La COSAC fait appel au Conseil pour qu'il accroisse ses efforts en vue de résoudre le problème de l'immigration illégale et pour qu'il œuvre en même temps à l'élaboration d'une stratégie cohérente en matière d'immigration légale. La politique d'immigration est une question qui est vitale pour le futur de l'Union européenne et qui devrait être basée sur une politique plus approfondie, coordonnée avec les politiques de développement et de commerce. Trouver une solution commune est essentiel pour tous les Etats Membres et l'UE tout entière. Cette action est particulièrement importante notamment pour l'immigration africaine et il convient de donner un suivi concret à la conférence de Rabat de juillet 2006 qui a réuni des représentants des pays d'origine, de transit et de destination.

3.2. La COSAC souligne l'importance du renforcement de l'espace de Liberté, de Sécurité et de Justice. Les citoyens s'attendent à ce que l'Union européenne garantisse efficacement leur sécurité. Cependant, un équilibre entre la sécurité et les droits fondamentaux est nécessaire, en particulier dans le domaine de la protection des données. Garantir la liberté de mouvement des citoyens, leur sécurité et l'accès à la justice, requiert une mise en oeuvre plus efficace de la part des Etats membres. De plus forts engagements politiques ainsi que la confiance dans les systèmes judiciaires des uns et des autres sont nécessaires à la satisfaction des attentes de nos citoyens.

3.3. La COSAC souligne l'importance de l'achèvement du SIS II. Elle appelle la Commission européenne à supprimer les causes techniques du retard de l'achèvement du SIS II et demande à tous les milieux concernés de remplir les conditions préalables et de minimiser les retards en matière d'extension de l'espace Schengen. Schengen fait partie de l'Acquis européen qui devrait être ouvert à tous les États membres voulant y accéder et remplissant les critères. Tout en regrettant le désormais inévitable délai pour sa réalisation, la COSAC insiste sur l'importance de la mise au point du SIS II en respectant un programme nouveau et strict.

3.4. L'abolition des contrôles aux frontières internes de l'Union européenne étant de la plus grande importance pour ses citoyens, la COSAC appelle à ce que tout soit mis en oeuvre pour permettre l'extension de l'espace Schengen selon l'agenda confirmé par le Conseil européen en juin 2006. La COSAC salue par conséquent le vif intérêt démontré par la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne à l'égard de l'initiative permettant l'extension de l'espace Schengen sur les bases du système actuel SIS I+.

3.5. La COSAC note les efforts réalisés par la Présidence et la Commission européenne dans le but d'améliorer le processus de décision dans le domaine de la Justice et des affaires intérieures, en particulier, en ce qui concerne les affaires relatives au troisième pilier. Cette question conditionne l'efficacité de l'UE à assurer la sécurité des citoyens.

4. L'élargissement

4.1. La COSAC se réjouit de l'adhésion, au 1^{er} janvier 2007, de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne et encourage les collègues parlementaires des deux pays à travailler efficacement pour achever leurs préparations finales à l'adhésion. La COSAC lance un appel pour que le Conseil européen débattre ouvertement de tous les aspects des élargissements futurs, y compris la capacité d'intégration de l'Union et les expériences positives accumulées jusqu'à ce jour. Les avantages du processus d'élargissement devraient être expliqués au public de façon adéquate.

5. L'UE et la Russie

5.1. La COSAC soutient un dialogue approfondi avec la Russie concernant le nouvel Accord de Partenariat et de Coopération (APC). L'UE et la Russie ont des intérêts en

commun et cette étroite coopération devrait continuer. La coopération ne devrait pas se concentrer uniquement sur les questions économiques, mais aussi sur les questions environnementales ainsi que sur ceux liés à l'énergie, la santé et le bien-être. La COSAC souligne que les négociations futures sur l'APC devraient également inclure les questions de la démocratie, de l'État de droit, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales en faisant aussi usage des instruments existant au sein du Conseil de l'Europe. L'importance de ces valeurs a été accentuée par certains récents événements inacceptables, notamment le meurtre de Anna Politkovskaya.

5.2. La COSAC considère que l'APC devrait être basé sur un partenariat égal entre l'UE et ses États membres d'une part, et la Russie d'autre part, fondé sur des valeurs communes et des intérêts réciproques. La solidarité entre l'Union européenne et ses États membres est un principe fondamental qui devrait aussi être appliqué dans la politique commerciale commune, en particulier lors des disputes commerciales avec d'autres pays, comme c'est le cas du litige entre la Pologne et la Russie.